

CONDUCTEUR EMPLOYÉ/BÉNÉVOLE INFORMATION ET AUTORISATION

Directives :

À faire remplir et signer par la direction d'école ainsi que par tout conducteur bénévole, avant la sortie éducative.

École :	Direction de l'école :	Date :
---------	------------------------	--------

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONDUCTEUR ET LE VÉHICULE

CONDUCTEUR	<input type="checkbox"/> personnel enseignant <input type="checkbox"/> parent <input type="checkbox"/> autre bénévole		<input type="checkbox"/> âgé(e) de plus de 25 ans <input type="checkbox"/> catégorie de licence (G ou supérieur)	
	Prénom et nom :		N° de tél. :	
VÉHICULE	<input type="checkbox"/> personnel <input type="checkbox"/> de location	Marque :	N° d'immatriculation :	
		Année :	Nombre de passagers et ceintures :	
PAPIERS ADMINISTRATIFS	<input type="checkbox"/> preuve d'assurance automobile (inclure une copie du certificat d'assurance de 2 000 000 \$ incluant la date d'expiration et le numéro de la police.) <input type="checkbox"/> permis de conduire valide (délivré par le Ministère des Transports)			
À NOTER :	<p>Afin que l'assurance de la responsabilité civile de deuxième ligne du Conseil soit en vigueur, tous les conducteurs lors de sorties éducatives, y compris les conducteurs bénévoles, sont avisés qu'ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (A) Utiliser une voiture immatriculée couverte par une assurance automobile valide contre le recours de tiers comme l'exige la loi de l'Ontario; (B) Fournir au Conseil un avis écrit rapide avec les détails de tout accident découlant de l'utilisation d'une voiture immatriculée pendant un déplacement relié aux affaires du Conseil; (C) Être au courant que l'assurance de responsabilité civile automobile de 2^e ligne du Conseil entre en vigueur après l'épuisement de la limite de l'assurance contre le recours d'un tiers de première ligne du propriétaire du véhicule; (D) Être au courant que tout dommage au véhicule du bénévole, le coût de toute franchise ou de rajustement de prime découlant d'un accident au moment où le véhicule est utilisé pour un déplacement relié aux affaires du Conseil n'est PAS couvert par l'assurance automobile de 2^e ligne du Conseil. (E) Attention, si le véhicule est équipé avec des sacs à air au côté passager les enfants de moins de 12 ans ne devraient pas être autorisés dans le siège passager (voir les recommandations du fabricant). 			

AUTORISATION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

J'autorise la ou les personnes mentionnées ci-dessus à :

transporter les élèves qui participent aux événements énumérés dans le calendrier scolaire ci-joint (à annexer);

transporter les élèves qui participent à l'activité scolaire suivante :

(description de l'activité)

Signature de la direction : _____ Date : _____

ATTESTATIONS DU CHAUFFEUR ET DU PROPRIÉTAIRE

Signature du conducteur requise	Signature du propriétaire du véhicule requise (s'il n'est pas le conducteur)
<p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que je suis titulaire d'un permis de conduire sans restriction; - que je suis autorisé à conduire en Ontario et que mon véhicule est assuré par une police d'assurance responsabilité civile automobile valide comme l'exige la loi de l'Ontario; - que le véhicule décrit ci-dessus est en bon ordre mécanique et qu'il est muni de ceintures de sécurité en état de fonctionnement pour tous les passagers et d'une trousse de premiers soins. 	<p>Je déclare :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir autorisé _____ à conduire mon véhicule pour transporter les élèves qui participent à l'événement ou aux événements énumérés sur le formulaire; - que la personne ci-haut nommée est titulaire d'un permis de conduire sans restrictions, est autorisée à conduire et est assurée comme conducteur en vertu de l'assurance responsabilité civile sur le véhicule; - que le véhicule décrit ci-dessus est en bon ordre mécanique et qu'il est muni de ceintures de sécurité en état de fonctionnement pour tous les passagers et d'une trousse de premiers soins.
Signature : _____ Date : _____	Signature : _____ Date : _____

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels fournis par l'entremise de ce formulaire ont pour but d'assurer la sécurité des élèves lors de l'activité et d'être en mesure de joindre les personnes responsables de l'activité en cas d'urgence. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction de votre école.